

**Calendrier des stages programmés à l'ISST
à la demande de Force Ouvrière, au cours du 1er semestre 2020**

Dates	Durée	Intitulé	Interlocuteur OS	Enseignant(s)
Semaine 3 : Du lundi 13 au vendredi 17 janvier	5 jours	Discrimination 2	Béatrice Clicq, Gabriel Thoison, Secteur de l'égalité et du Développement durable	Dorothee Gaire- Simonneau et Joseph Morin
Semaine 12 : Du lundi 16 au vendredi 20 mars	5 jours	AFIP	Rachèle Barrion, Valérie Pontif et Josette Dobise Secteur de la Formation des Militants Syndicaux - AFIP	Dorothee Gaire- Simonneau et Marie Rogues
Semaine 13 : Du lundi 23 au vendredi 27 mars	5 jours	Formation professionnelle	Michel Beugas, Angeline Ledoux et Youcef Tayeb Secteur de l'emploi et de la formation professionnelle	Sébastien Carbonell
Semaine 22 : Du lundi 25 au vendredi 29 mai	5 jours	Droit de la consommation	Hervé Modage AFOC	Dorothee Gaire- Simonneau et Marie Rogues
Semaine 27 : Du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet	5 jours	Modes d'organisation du travail	Béatrice Clicq, Gabriel Thoison Secteur de l'égalité et du développement durable	Antonella Corsani et Sébastien Carbonell

Informations générales

1. Modalités de transmission des listes de stagiaires

Il est impératif de faire parvenir à l'ISST la liste des stagiaires **au minimum 6 semaines** avant le premier jour du stage afin de respecter les délais légaux (dépôt de la demande écrite d'autorisation d'absence auprès de l'employeur), mais aussi pour un bon fonctionnement interne de l'Institut (logistique administrative, hôtelière, de restauration, etc.).

2. Effectif minimum

Tout stage programmé doit rassembler un effectif minimum de 15 stagiaires. Des exceptions peuvent être prévues lorsque la part des travaux pratiques est importante - nécessitant un travail en faible effectif - ou encore en raison de la spécificité du groupe (membres d'un CA, d'un service) dont la composition ne permet pas de rassembler 15 stagiaires.

Il est impératif de prévoir **une marge d'inscrits supplémentaires** qui permettront de pallier les désistements de dernière minute et de maintenir le stage à l'effectif prévu.

3. En cas d'annulation

Toute annulation de stage doit-être indiquée à l'ISST, par l'autorité syndicale responsable du stage, **par courriel au plus tard 5 semaines** avant le début du stage.

4. Contacts utiles

Directrice : Nicole Maggi-Germain, dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif : François Nurit, francois.nurit@univ-paris1.fr

Coordinatrice des stages : Marie-Anita , stages-ISST@univ-paris1.fr

Antonella Corsani : a.corsani@samizdat.net

Laetitia Driguez : Laetitia.Driguez@univ-paris1.fr

Anne Muller : anne.muller@univ-paris1.fr

Christophe Vigneau : christophe.vigneau@univ-paris1.fr

Jean-Marie Monnier : Jean-Marie.Monnier@univ-paris1.fr

Joseph Morin : josephantoine.morin@gmail.com

Dorothee Gaire-Simonneau : Dorothee.Simonneau@univ-paris1.fr

Serge Benest : serge.benest@gmail.com

Agnès Le Tollec : agnes.letollec@orange.fr

Serge: serge.benest@gmail.com

Juan Sebastian Carbonell : sebastian.carbonell@gmail.com

Karim Elhacoumo : Karim.Elhacoumo@etu.univ-paris1.fr